

## QUANTUM GENOMICS

Société anonyme au capital de 13.935.691,31 euros  
Siège social : 6, rue Cambacérès - 75008 Paris  
487 996 647 R.C.S. Paris

### POUVOIR

Je soussigné(e) :

**Monsieur/Madame** \_\_\_\_\_, demeurant \_\_\_\_\_

OU

**Monsieur/Madame** \_\_\_\_\_, agissant en sa qualité de \_\_\_\_\_ de la société \_\_\_\_\_, société \_\_\_\_\_ au capital de \_\_\_\_\_ euros, dont le siège social est situé \_\_\_\_\_, immatriculée sous le numéro d'identification unique \_\_\_\_\_ R.C.S. \_\_\_\_\_,

Titulaire, à la date des présentes, de :

\_\_\_\_\_ actions inscrites en nominatif (pur ou administré), et/ou  
\_\_\_\_\_ actions au porteur (dans ce cas, merci d'accompagner le présent pouvoir d'une copie de l'attestation d'inscription en compte à émettre par l'intermédiaire financier habilité, et justifiant la détention de vos actions),

donne pouvoir spécial à : \_\_\_\_\_, demeurant \_\_\_\_\_

de me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire de la Société devant se tenir le 24 avril 2024 à 10 heures dans les locaux du Cosy Meeting Center situés 34, avenue des Champs-Élysées - 75008 Paris, et appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

#### De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Consultation des actionnaires sur l'éventuelle dissolution anticipée de la Société à la suite de la constatation de pertes comptables qui rendent les capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social, en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce,

#### De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Lecture des rapports complémentaires du Conseil d'Administration dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-129-2 du Code de commerce,
- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce,
- Lecture des rapports spéciaux du Commissaire aux comptes dans le cadre des dispositions des articles L. 225-129-2 et R. 225-116 du Code de commerce,
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Quitus aux Administrateurs,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Imputation du report à nouveau débiteur sur le poste « primes d'émission, de fusion, d'apport »,
- Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce,

- Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes titulaire,
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes suppléant,
- Ratification du transfert du siège social,
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société,

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration,
- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur la réduction de capital,
- Réduction de capital motivée par des pertes d'un montant de 12.542.122,18 euros par imputation du report à nouveau déficitaire sur le capital social – Fixation corrélative de la valeur nominale des actions
- Constatation de la réalisation définitive de la réduction de capital - Modification corrélative des stipulations de l'article 6 (« *Capital social* ») des statuts de la Société,
- Lecture du rapport des Commissaires aux Apports sur la valeur de l'apport en nature des titres de la société EXACTCURE, société par actions simplifiée au capital de 27.703,10 euros, dont le siège social est situé 38 bis boulevard Victor Hugo – 06000 Nice, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nice sous le numéro 834 329 088 (« **EXACTCURE** »), émis dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-147 du Code de Commerce,
- Lecture du rapport des Commissaires aux Apports sur la rémunération de l'apport en nature visé ci-dessus, émis dans le cadre des dispositions de l'article L. 236-10 du Code de Commerce,
- Lecture du traité d'apport en nature relatif à l'apport en nature de 277.031 actions d'EXACTCURE au profit de la Société, et de ses annexes (le « **Traité d'Apport** »),
- Approbation de l'apport en nature de 277.031 actions d'EXACTCURE au profit de la Société, de son évaluation et de sa rémunération,
- Augmentation de capital, par apport en nature, d'un montant total de 1.393.568,81 euros, par création et émission de 34.854.973 actions ordinaires nouvelles en rémunération dudit apport en nature,
- Constatation de la réalisation définitive de l'opération d'apport en nature et de l'augmentation de capital en résultant - Modification corrélative des stipulations de l'article 6 (« *Capital social* ») des statuts de la Société,
- Lecture des rapports spéciaux du Commissaire aux comptes,
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour procéder à l'augmentation du capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription et offre au public de titres financiers,
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour décider l'augmentation du capital social, par émission - avec maintien du droit préférentiel de souscription - d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance,
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour décider l'augmentation du capital social par émission - avec suppression du droit préférentiel de souscription - d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance par une offre visée à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier auprès notamment d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs,
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour décider l'augmentation du capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes (opération stratégique),
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour décider l'augmentation du capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la

Société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes (opération d'investissement),

- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres,
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription,
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour décider l'augmentation du capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents de plans d'épargne avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers,
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions,
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux du groupe ou de certains d'entre eux,
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration de réduire le capital par annulation des actions rachetées,
- Pouvoirs pour les formalités,
- Questions diverses.

En conséquence de tout ce qui précède, le présent pouvoir est donné aux fins de participer, sans présence physique le cas échéant, à cette Assemblée et à toute autre Assemblée qui par suite de défaut de quorum serait ultérieurement convoquée avec le même ordre du jour, signer toutes feuilles de présence, prendre part à toutes délibérations et à tous votes sur les questions inscrites à l'ordre du jour et à celles soulevées par des incidents de séance, signer tous procès-verbaux et pièces et généralement faire le nécessaire.

Fait à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_ 2024

Signature précédée de la mention "*Bon pour pouvoir*".